

Compte rendu de la CAP nationale Assistant-es de service social (ASS) 16 avril 2014

La CAP est présidée par Brigitte Thorin, adjointe au sous-directeur de la modernisation et de la gestion statutaires, au SG/DRH. La Cfdt, représentée par Catherine Gély (MEDDE) et Danielle Garnier (DGAC), est désignée comme secrétaire adjoint.

La présidente de la CAP informe qu'il s'agit d'une première CAP en formation conjointe avec celle du corps des ASS de la DGAC. Les dernières directives sur la gestion du corps des ASS/ASSP imposent que le corps des ASS de la DGAC (effectif inférieur à 15 agents) soit géré par le MEDDE.

Les représentants du personnel font la lecture de l'intervention intersyndicale lue lors des journées d'étude des 1^{er} et 2 avril 2014. Ils remettent à la présidente de la CAP une copie complète de l'intervention (texte et graphiques) ainsi que les pétitions récoltées (soit 93 signatures) et demandent que ce dossier figure au compte rendu. Ils informent également la présidente que le dossier a été remis le même jour aux secrétariats de Messieurs Cazottes, DRH, et Le Guern, DRH adjoint.

Déclaration intersyndicale Journées d'étude du service social MEDDE/METL les 1^{er} & 2 avril 2014

Les dernières journées d'étude concernant le service social remontent à 2006, à la veille de la grande réorganisation de notre ministère. Ceux et celles qui y ont participé gardent en mémoire l'ambiance tendue qui y avait régné suite aux incertitudes liées aux changements à venir. L'Administration n'avait alors pas su nous rassurer et nous donner des perspectives fiables nous permettant de nous projeter dans notre nouvelle organisation.

Depuis ces journées d'étude, force est de constater que notre environnement professionnel s'est fortement transformé :

- dans **notre périmètre d'intervention** (baisse des effectifs dans les services, perte de plusieurs DDT, élargissement du périmètre géographique, typologie des services et des populations pris en charge,...) ;
- dans **nos missions** axées sur le service social du travail, nous avons continué à assurer l'accompagnement **des agents** dans leurs problématiques professionnelles et individuelles, l'accompagnement **des collectifs** de travail, l'accompagnement de **l'encadrement** dans l'aide à la gestion des situations fragilisées par ces mêmes réorganisations qui ont généré des changements... changements dont nous ne ferons pas la liste tant ils ont été nombreux et qui se perpétuent.

Les ASS et CTSS ont continuellement été dans un processus d'adaptation à ces nouveaux contextes avec des logiques et un sens qui souvent leur échappaient.

Malgré cela, le service social a fait preuve d'un véritable **engagement professionnel** alors que certains d'entre nous ont été directement impactés (près de 30 collègues ont quitté le ministère depuis nos dernières Journées d'Étude).

Le service social a assuré une **présence accrue** auprès des services et des instances.

Le service social a toujours **pris part à la vie des services** (prévention des RPS, prise en charge des événements traumatiques, des risques suicidaires...).

Ce professionnalisme a d'ailleurs été mis en avant dans la circulaire du 12/04/2012 relative à la GPEEC, plaçant le service social comme un partenaire incontournable.

Pendant toute cette période, les organisations syndicales n'ont pas cessé :

- d'alerter l'administration sur le **sentiment d'abandon** dont les ASS et CTSS ont souffert, entraînant le départ de certains d'entre nous,
- d'alerter sur le manque de prise en compte par l'administration centrale de la gestion et de la reconnaissance de la filière sociale (exemples : absence de journées d'étude depuis 8 ans, stagnation du régime indemnitaire, absence de la participation des professionnels de terrain aux réflexions).

8 ans après, où en sommes nous ?

Nos attentes sont toujours identiques et malheureusement toujours insatisfaites, nous parlons toujours :

- de la revalorisation de nos primes ;
- de l'équité de traitement de la filière sociale au MEDDE avec l'harmonisation de la NBI pour l'ensemble des ASS et CTSS pour des fonctions identiques, un même niveau d'expertise et de prestation de service social équivalente ;
- de l'augmentation du taux de promus/promouvables au grade d'ASSP ;
- de l'alignement de l'échelle indiciaire des CTSS sur celle des attachés ;
- de la reconnaissance de notre diplôme d'État au niveau licence ;
- du reclassement en catégorie A des ASS, créant ainsi un 3^e grade dans le corps ;
- du reclassement en cat A+ des CTSS, créant ainsi un second grade dans le corps ;
- de la nécessité de communiquer et de participer à la réflexion sur la pérennité du service social.

Nous voulons croire que ces Journées d'Étude, qui nous réunissent aujourd'hui, sont le témoignage d'une volonté de notre ministère d'apporter des réponses aux attentes des professionnels du service social notamment au travers :

1) de l'instruction, qui formalise notre positionnement professionnel, avec des enjeux forts tels que la logique préventive, la fonction de veille, la dynamique partenariale...

2) du parcours de professionnalisation, qui permettra la reconnaissance des compétences de la filière sociale et de ses capacités d'expertise.

Nous espérons que cette reconnaissance du métier sera suivie par la reconnaissance indemnitaire.

CONCLUSION

Nous voulons remercier la DRH, la sous-direction des politiques sociales de la prévention et des pensions d'avoir réitéré la programmation de ces JE et plus particulièrement Mme Roussin pour son engagement dans leur réalisation.

Même si les incertitudes et le manque de visibilité quant à l'avenir du service social de notre ministère demeurent, les professionnels de la filière sociale attendent toujours des éléments factuels pour construire avec sérénité leur avenir professionnel et maintenir une prestation de service social de qualité aux agents et aux services dans ce contexte... « de changement prescrit au changement émergent ».

Réponses de la présidente à la déclaration intersyndicale

Reconnaissance en catégorie A

La présidente entend et comprend le « sentiment d'abandon » ressenti par les ASS et le manque de reconnaissance ainsi exprimé ; elle précise que le corps des ASS/ASSP a fait l'objet d'un projet de fusion des corps interministériels avec la création du CIGEM. Ce projet est porté par la seule DGAFP depuis octobre 2012 et a permis le reclassement du corps des ASS, recruté à bac + 2, avec 2 niveaux de grade.

Les CIGEM sociaux sont donc hors de propos dans leur évolution et n'autorisent pas un passage en catégorie A.

Taux promus/promouvables

Les taux sont maintenus malgré une baisse légère : 2013 = 11% ; 2014 = 10% ; 2015 = 10%.

Les organisations syndicales font remarquer que sur ce point, il y pourrait y avoir une marque de reconnaissance de la fonction. La présidente explique que seuls 2 arguments permettraient une augmentation par dérogation :

- un besoin de compétences spécifiques ;
- une population atypique.

Les organisations syndicales soulignent que ces deux arguments s'appliquent au corps des ASS ; la nature de leur métier et leur nombre en font une population atypique, et l'évolution des missions, précisées dans la nouvelle instruction, ainsi que le parcours de professionnalisation qui s'y applique, démontrent bien le besoin de compétences spécifiques.

La présidente estime que ces arguments ne sont pas suffisants pour en faire des conditions dérogatoires, elle précise que l'objectif aujourd'hui est surtout d'obtenir le maintien du taux.

Régime indemnitaire

La présidente explique les difficultés liées à l'augmentation du régime indemnitaire en raison du coût de la PFR. Les discussions sur le Régime Indemnitaire de Fonctions, de Sujétions, d'Expérience et d'Engagement Professionnel (RIFSEEP) sont en cours pour 2015. En ce qui concerne 2014, malgré notre éligibilité, une priorité sera portée sur la revalorisation des agents de catégorie C.

Les organisations syndicales soulignent que les ASS sont souvent oubliés et argumentent avec les feuilles des graphiques fournis lors des JNE. La présidente accepte de regarder les graphiques mais refuse une comparaison avec les CTT.

La CFDT souhaite qu'une égalité de traitement soit effective pour tous, elle comprend les difficultés d'augmentation mais observe que certains corps ont obtenu ces dernières années une revalorisation marquée de leur régime indemnitaire.

Tableau d'avancement au grade d'ASSP au titre de l'année 2014

Critères de l'administration

conditions statutaires

Peuvent être promus au grade d'assistant principal de service social, au choix, par voie d'inscription à un tableau d'avancement, les assistants de service social :

- ayant atteint au moins le 5^e échelon de leur grade,
- et justifiant au moins 4 années de services effectifs dans un corps, un cadre d'emploi ou un emploi de catégorie B ou de même niveau au 31 décembre 2014.

règles de gestion

Les critères retenus pour la promotion au tableau d'avancement sont :

- le classement des services ;
- la manière de servir ;
- les compétences professionnelles.

Ces critères sont évalués au travers des comptes rendus professionnels annuels (précisément les 3 dernières années reportées dans le PM 140) et le rapport de proposition établi par le chef de service ou la CST.

Promotion

Le nombre d'ASS MEDDE/DGAC promouvables pour la CAP 2014 est de 49. 21 ASS sont proposés, le nombre de postes à pourvoir est donc de 5.

La qualité de la préparation de la CAP, la meilleure connaissance des critères retenus par l'administration et par les représentants du personnel, la production des rapports d'évaluation ont permis d'identifier dès la pré-CAP du 4 avril 2014, 4 noms communs de collègues promouvables. 5 autres dossiers sont donc portés en CAP au débat.

Sont donc promues ASSP au titre de l'année 2014 (par ordre alphabétique) :

Véronique AGHAMALIAN, DRIEA

Lucie BLANDIN, DGAC

Sonia MAURICE-BELAY, DREAL PACA

Véronique RODRIGUEZ, DREAL Nord Pas de Calais

Claudine TIXIER, DREAL Rhône Alpes

Questions diverses

Souhait de reclassement dans le corps des SACDD

La CFDT informe que plusieurs collègues ont engagé des procédures pour un reclassement sur le corps des SA (3 plus une qui se renseigne). La CFDT alerte sur la vigilance qu'il faut apporter à ces demandes et souhaite que l'administration soit attentive aux raisons qui ont amené les collègues à faire ce choix.

La CFDT demande à l'administration de s'attacher à renseigner précisément les collègues concernés sur cette procédure de reclassement.

La présidente informe qu'elle donnera suite à ces demandes, elles répondent aux règles de détachement sur liste commune des corps des 3 filières ; un retour de détachement est possible pendant 5 ans.

Représentativité ASS/ASSP en CAP

La CAP de la DGAC comporte jusqu'alors 2 représentants du personnel par corps et donc 4 élus pour une même organisation syndicale ; la CAP du MEDDE est composée de 2 représentants du personnel titulaires et 2 suppléants par organisation syndicale sans distinction de grade.

La présidente propose qu'après les élections de la fin d'année 2014, en raison du nombre de professionnels composant le corps, il n'y ait pas de distinction de grade et que la CAP soit composée de 2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants.

Pourcentage ASS/ASSP

La CFDT souhaite obtenir le pourcentage d'ASSP pour le corps total. Caroline GIMARD informe qu'elle communiquera ces chiffres.

Rattrapage des promotions

Une CAP de promotions au titre de l'année 2015 aura lieu le 13 novembre 2014 pour rattraper le retard dû à la mise en place du CIGEM.

Pour tout renseignement complémentaire, contactez vos élu-es :

Pascal MAUCHAMP	DREAL Alsace	03 89 24 84 07
Catherine GELY	DREAL Midi-Pyrénées	06 07 77 99 83